

A 20 h 38, Madame le Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. JACQUET Christian - M. LABADIE Hervé - M. SERRE Jean-Louis – Mme Valérie COLIN - Mme Nicole LOISEUR, - Mme Dominique VETIER

Pouvoirs :

Absents excusés : M. BATOUX Gérard, Mme Julia SEKELLY

1. Approbation du dernier PV du conseil municipal

Il est proposé au Conseil d'approuver le PV du Conseil Municipal du 09 avril 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le PV du Conseil Municipal du 09 avril 2024.

Mme la Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil d'autoriser de passer le point 7 en second pour permettre à l'architecte Philippe GRANVOINNET de présenter l'avant-projet définitif de la réhabilitation de la chambre d'alpage en refuge, à l'unanimité les membres sont favorables.

2. Validation du plan de financement et autorisation d'effectuer des demandes de subventions pour la réhabilitation du refuge de Bachillianne

Il est proposé de valider l'avant-projet définitif rendu par M Grandvoignet, validation des volumes des pièces et agencements ainsi que le tableau prévisionnel des montants pour un total de 294 065.12 € HT soit 367 581.40 € TTC hors maîtrise d'œuvre et aménagement extérieurs. Mme la Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil de valider l'avant-projet définitif et de déposer l'ensemble des demandes de subventions aux différents financeurs. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'avant-projet définitif est accepté et donne leur accord pour que Mme la Maire puisse solliciter les financeurs et signer tous documents permettant de mener à bien le projet.

Financeurs	Taux	Montants
Département	20%	58 813.02 €
Région	30%	88 219.54 €
Etat	30%	88 219.54 €
Auto-financement Commune	20%	58 813.02 €
Total HT		294 065.12 €

3. Convention d'occupation d'un terrain communal secteur du lagunage à l'association Etalon Bastien

L'association a effectué une demande d'occupation du terrain communal du lagunage. Il est proposé une convention d'occupation d'une partie de la parcelle AL 147 dit du lagunage. Est exclu de l'usage les bassins du lagunage grillagés et la zone la plus à l'Est de la parcelle sur laquelle sont plantés des sapins.

L'association devra laisser accès aux promeneurs, entretenir la parcelle. Le premier loyer de 89.06 € sera indexé sur l'indice de fermage publié chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Mme la Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

4. Vote des taxes directes locales 2024, correction du taux TFPNB

Lors de la séance du 9 avril dernier, les taxes locales directes pour 2024 ont été votées, mais après envoi en Préfecture, celle-ci nous a fait remarquer une erreur sur l'augmentation du taux pour la taxe TFPNB foncier non bâti qui ne peut pas dépasser 59.47% alors que nous avons indiqué 60.06%. C'est pourquoi Mme la Maire sollicite les membres du Conseil pour l'autoriser à modifier le taux TFPNB foncier non bâti au taux plafond indiqué par l'administration, soit 59.47%. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le nouveau taux TFPNB est 59.47 %.

En %	Taux 2023	Taux départemental	Taux de référence	Taux proposés en 2024	Taux proposés en 2024 corrigés
Taxe d'habitation (résidence secondaires)	9.56	22.581	9.56	9.83	9.83
Taxe sur le foncier bâti	34.43	45.08	34.43	35.85	35.85
Taxe sur le foncier non bâti	57.11	61.81	57.11	60.06	59.47

5. Autorisation de signer un bail pour un terrain agricole, lieu-dit la Rouveyre à Saint-Sébastien

Mme Faup a fait une demande de location du terrain communal situé lieu-dit la Rouveyre à Saint-Sébastien parcelle A section 370 d'une surface de 1 ha 92 a 53 ca en terre nue, sans bâtiments. Mme la Maire indique que cette parcelle n'est plus louée depuis 2021 et qu'il n'y a eu qu'une demande. C'est pourquoi il est proposé d'accepter la location. Il est proposé un loyer de 80€ par an révisable suivant l'indice de fermage payable à la fin de chaque année.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la location est autorisée et Mme la Maire peut signer tous les documents nécessaires.

6. Adhésion au Comité des Œuvres Sociales de l'Isère

Mme la Maire explique que depuis plusieurs années la Commune met en œuvre une politique en faveur des agents communaux pour pérenniser l'emploi et améliorer les conditions des agents. De plus, depuis 2007, les collectivités et établissement public local ont obligation de mettre en place un dispositif d'action sociale au profit des agents, c'est pourquoi il est proposé d'adhérer au COS 38.

Mme la Maire propose que la Commune devienne membre du COS 38 en passant une délibération d'adhésion. : Pour information la cotisation est mensuelle et comporte deux parts, une supportée par l'agent adhérent et l'autre par la collectivité membre : Part agent = 0.10% du traitement de base soit 1,4 euro pour un salaire de 1 385 euros Part collectivité = 0.90% du traitement de base soit 12,5 euros pour un salaire de 1 385 euros L'assiette de cotisation comprend le traitement de base uniquement (hors primes et supplément familial de traitement). Cette adhésion sera au choix des agents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil accepte d'adhérer au comité des œuvres sociales de l'Isère.

7. Modification de l'attribution de subvention à l'association Graine de partages

Madame la Maire rappelle que les enveloppes des subventions aux associations ont été votées lors du conseil dernier. Pour donner suite à une erreur administrative, le montant attribué pour 2024 pour l'association Graine de Partage n'était pas de 200 € mais 400 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, est validée la correction du montant total de la subvention de 400 €.

8. Décision modificative du budget principal

Sur interpellation des services de gestion comptable de la Mure, ils nous signalent un oubli de recette d'investissement au budget principal M57. Lors du vote du budget, il a été inscrit une dépense de fonctionnement de 3300 euros au chapitre 042 qui correspond à la participation au très haut débit THD qui est soumise à l'amortissement. Il fallait donc prévoir le même montant en recettes d'investissement chapitre 040. Après en avoir délibéré à l'unanimité, la décision modificative de crédits budgétaires est validée.

Décisions du Maire :

- Signature d'une convention avec le Département d'usage des terrains pour la pratique de l'escalade Convention pour partenariat et visibilité du site au plus grand nombre d'usagers et prise en charge de l'entretien par le Département.
- Lancement d'une consultation de déneigement Externalisation envisagée totale du déneigement des voies communales
- Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la cuisine bâtiment A de la Marmottière La municipalité souhaite mettre en location la cuisine. La réception des dossiers de porteur de projet était jusqu'au 21 mai. Il n'y a eu qu'une offre. L'analyse est en cours.

- Signature d'un contrat avec Isère Drôme Destination Junior pour une mission d'accompagnement de la collectivité pour l'ouverture d'un centre de vacances classe découverte à la Marmottière.
- Avenant 1 pour le marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'ancienne école des garçons de Cordéac

Pour donner suite aux montants révisés des travaux et le passage en ERP 4^{ème} catégorie un avenant à était fait.

INFOS DIVERS :

- Conseil communautaire : reprise du site Attanor de déchets avec remise aux normes complète prises en charge de tous les différents EPCI du secteur utilisateurs.
- SDIS : un courrier a été distribué pour une campagne de recrutement de sapeurs pompiers volontaires. Les services de secours et d'incendies manque de plus en plus de pompiers volontaires et des petites casernes comme Mens menacent de ne plus fonctionner. Une réunion le 8/06 à Saint-Baudille et Pipet aura lieu avec les services du Service de sécurité d'incendies et de secours.
- Permanence du bureau de vote 9 juin : inscription sur les feuilles pour tenir la permanence.

La séance est clôturée à 22 h 12

Le Maire
Fanny LACROIX



